



LA MEILLERAYE DE BRETAGNE

Compte-sommaire de la séance du 20 juin 2019 à 19 h 30

Droit de préemption urbain :

Le conseil municipal décide de renoncer au droit de préemption sur les parcelles :

- C 692 d'une superficie de 1 097 m² sise 77 rue des Frères Templé appartenant à Mme HUSARD Magalie demeurant 30 rue des Cèdres à Grandchamps des Fontaines
- D 415 d'une superficie de 1 250 m² sise 8 allée des Cerisiers appartenant à Madame GUEMENE Corinne demeurant 9 rue des Chalatres à Nantes
- C 1286 et 1287 d'une superficie totale de 1 342 m² sises 79 rue des Frères Templé appartenant aux consorts TURPIN
- ZR 134 et 135 d'une superficie totale de 1 168 m² sises- 31 rue des Doitorelles – appartenant à Mme et Mr MALGOGNE Franck demeurant à cette même adresse
- YD 59 d'une superficie de 601 m² sise 42, la Corbière appartenant à Mme et Mr RABIN Olivier demeurant 10 rue de Bretagne à Saint Sulpice des Landes
- C 2029 d'une superficie de 931 m² sise 13 rue des Etangs appartenant à Mme et Mr POULINET Bruno demeurant à cette même adresse
- C 1609 et 1657 sises 1 rue des Etangs d'une superficie totale de 1 891 m², appartenant aux consorts FOUCHARD

Pour info : signature de l'acte avec les consorts HERSAT DE LA VILLEMARQUE pour les terrains préemptés par la commune mercredi 12 juin à l'étude de Me MICHEL

Subvention RASED pour l'acquisition de logiciels d'évaluation des élèves

A la demande de l'inspectrice de l'Education Nationale, le conseil municipal (10 pour et une abstention, accorde une aide financière de 32.90 € selon la quote-part du coût de l'acquisition par rapport au nombre d'accueillis dans les écoles publiques soit 2 605 €/905 élèves x 12 élèves de notre commune

Communication de l'arrêté municipal du 14 mai 2019 :

Marché de maîtrise d'œuvre passé pour les travaux d'aménagement d'un plateau sportif couvert avec le cabinet d'architectes MCM de Chateaubriant pour un montant de 15 000.03 € HT soit 18 000.04 € TTC

Evolution des statuts du Sydela

Approbation des nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes et de la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre.

Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide

Après consultation et rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la mieux disante et désigne la société OCEANE DE RESTAURATION dont le siège social se situe à Atlanpark – 56890 PLESCOP titulaire du marché relatif à la fourniture et la livraison des repas pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 selon les tarifs suivants

- Repas pour les enfants (base de 4 éléments/jour avec un élément bio par semaine) : 1.984 € TTC
- option de repas pour les personnes âgées au prix de 5.697 € TTC

Pour information prix du repas cantine en 2018

Total des dépenses : 98 001.10 € / 17 232 repas servis = 5.69 €

Total des recettes (participation des familles) : 61 593.10 €

Déficit de 36 408 € / 17 232 = 2,11 € par repas pris en charge par la commune

Revalorisation du prix du repas pour les personnes âgées

Madame le Maire rappelle que depuis 2010 il est proposé aux personnes retraitées, seules ou des couples âgés, et les personnes reconnues handicapées domiciliées dans la commune de déjeuner ensemble au sein du bâtiment multifonctions l'Herbier des Ages les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois uniquement pendant la période scolaire. Le Conseil Municipal décide de réévaluer le tarif du repas à 8 € à compter du 1^{er} Septembre 2019

o **Questions diverses** :

Location de vélo électrique dans toutes les communes de l'intercommunalité début juillet location d'un mois pour 25 € - Mise à disposition de 2 vélos

Recensement sites pour aire de stationnement de camping-car

La communauté de communes va procéder à la création de stationnement de camping car sur le territoire qui n'intègre ni service de vidange, ni branchement électrique

Le site identifié sur la commune est celui du parking impasse des Prateaux selon l'arrêté municipal du 08 mars 2017 réglementant le parc des Lavandières

Point sur les dossiers en cours

Aménagement de la place de l'Eglise : les travaux ne débuteront qu'au mois de septembre prochain. Le SYDELA doit intervenir en premier lieu pour la suppression des éclairages dans le bassin et des encastrés au sol...

Travaux de PATA (point à temps automatique) qui seront réalisés au mois de septembre par l'entreprise SAUVAGER – Marché de 4 100 € ht pour 5 tonnes

Vestiaires du football : attente de devis pour les travaux d'accessibilité

Ecôpaturage Parc des Lavandières : livraison des moutons semaine prochaine